

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION
DE L'ANCIEN COMPLEXE INDUSTRIEL ET MINIER DE LA VALLEE
DE L'ORBIEL

13 DECEMBRE 2018

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

La commission locale d'information de l'ancien site industriel et minier de la vallée de l'Orbiel s'est réunie à la préfecture de l'Aude, sous la présidence de M. le Préfet Alain THIRION, le jeudi 13 décembre 2018 à 16 heures.

Participaient à cette réunion :

- M. Claude VO-DINH, secrétaire général de la préfecture de l'Aude
- M. Philippe CHARTIER, chef du département sols, sous-sols et éoliennes, DREAL Occitanie
- M. Laurent DENIS, chef de l'unité interdépartementale Aude- PO de la DREAL Occitanie
- Mme Dominique MESTRE -PUJOL, responsable du pôle santé publique et environnementale à la Délégation territoriale de l'Aude de l'Agence Régionale de santé (ARS)
- Docteur Marie-Pierre ALLIE, médecin de santé publique Direction de la Santé publique de l'ARS Occitanie
- M. Georges VIGNERON, Directeur du département Prévention et sécurité BRGM
- M. Jean-Louis NEDELLEC, Directeur Unité Territoriale Après Mine Sud BRGM
- M. Thierry MATHET, Directeur adjoint au Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations
- M. Philippe RAGGINI, directeur du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial-préfecture
- Mme Ghislaine BRODIEZ, chef de l'unité planification et politiques de l'eau - service de l'eau et des milieux aquatiques- Direction départementale des Territoires et de la Mer
- Mme Sylvie ESPUGNA, chef du bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire préfecture
- M. Christophe DANJARD, Service Départemental de l'Aude de l'Agence Française pour la Biodiversité
- M. Nicolas DODET, Service Départemental de l'Aude de l'Agence Française pour la Biodiversité
- Mme Muriel CHERRIER, conseillère départementale du canton de la vallée de l'Orbiel
- M. Jean-Michel MESPLIE, chef de projet énergies renouvelables Conseil départemental de l'Aude
- Mme Marion CEZE, collaboratrice de Mme la Députée Danièle HERIN
- M. Stéphane BARTHAS, maire de Salsigne

- Mme Mirelle GARCIA, maire de Villanière
- M. Jean-Louis TESSIE, adjoint au maire de Lastours
- Mme Paulette CLARY, adjointe au maire de Conques sur Orbiel
- Mme Valérie DELAUR, adjointe au maire de Limousis
- Mme Martine GARCIA, adjointe au maire de Villardonne
- M. Paul MALRIC, adjoint au maire de Villalier
- Mme Maryse ARDITI, ECCLA
- M. Freddy DESSAUVAGES, association Terres d'Orbiel
- M. Guy AUGE, association de défense des riverains des mines et des usines de Salsigne et de la Combe du Sault
- M. Henri MARION GAJA, association de défense des riverains des mines et des usines de Salsigne et de la Combe du Sault
- M. Frédéric OGE, association gratte-papiers
- M. Jean-Claude THOMAS, association gratte-papiers
- M. Jean-Claude CAPERA, association Patrimoines Vallées des Cabardès
- M. Claude MONTSARRAT, président de l'association des jardins du puisard à Conques sur Orbiel
- M. Henri CHAVANETTE, hydrobiologiste Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- M. Gilbert CAMPANA, vice-président de la Chambre des métiers
- M. Claude RUIZ, président du syndicat d'arrosage de Vic
- M. Robert MONTANE, ancien mineur délégué syndical

Monsieur le Préfet ouvre la séance et remercie les participants de leur présence. Il rappelle que les textes n'imposent pas la mise en place d'une commission locale d'information (CLI) pour des sites inexploités tels que celui de la vallée de l'Orbiel. Néanmoins, la volonté exprimée par l'État depuis la fermeture de ce dernier a été de rendre compte, régulièrement, des actions menées dans le cadre de sa surveillance. Ainsi, des réunions avec les services de l'État, élus, représentants d'association, anciens salariés et autres organismes concernés ont été organisées sous le format d'une CLI.

Il informe également les participants qu'il a engagé des actions, depuis le bilan présenté l'année dernière, pour traiter des problématiques spécifiques autour du site : sécurisation du regard du point V, neutralisation de la décharge sauvage et planification d'autres travaux pour 2019. Ces actions ont été initiées après, notamment, avoir réalisé des visites sur le terrain avec les élus et les services de l'État.

Le contexte de cette commission de 2018 est particulier puisque marqué par les inondations d'octobre. Aussi, Monsieur le Préfet a-t-il souhaité faire intervenir les spécialistes lors de cette séance, comme par exemple le Docteur ALLIE, médecin de santé publique à l'ARS afin d'apporter les informations relatives aux questions de santé et de risques, qui puissent faire échos aux articles parus dans la presse tout récemment.

Il annonce aux participants les points qui seront successivement abordés au cours de la réunion :

- Suite de la CLI précédente et de la réunion des maires de décembre 2017
- Surveillance du site 2017 / 2018, avec un focus suite aux inondations d'octobre 2018

- Constats et travaux suite aux inondations
- Solutions alternatives pour le dépôt de l'Artus et travaux sur Montredon
- Avancement du plan d'actions

1-PRESENTATION PAR L'UID DREAL, LE BRGM ET L'ARS DES POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR:

Présentation des engagements du préfet auprès des élus, bilan 2017 et 2018 en cours de la surveillance du site, constats et travaux suite aux intempéries et crue du 15 octobre 2018 avec un point sur les risques sanitaires liés au contact cutané et les recommandations sanitaires générales, solutions alternatives pour le traitement des eaux de l'Artus, travaux de reprise de l'étanchéité du stockage de Montredon, collaboration du BRGM avec les acteurs locaux depuis 2008, sur la base d'un diaporama disponible sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude.

S'agissant plus précisément des inondations, il est indiqué que très peu de dégâts ont affecté la station de traitement et les travaux de nettoyage ont été effectués. Le bidon retrouvé était vide, il sera renvoyé en décharge classée. Les mesures réalisées dans l'aquifère minier sous la mine à ciel ouvert ont permis de relever une augmentation de 15 mètres du niveau des eaux suite aux intempéries exceptionnelles d'octobre. Depuis, le niveau semble redescendre lentement. Néanmoins, le niveau d'eau est encore 40 mètres en dessous d'un éventuel débordement dans une galerie rejoignant la verse de Ramelle. Pour ce qui concerne la lagune d'infiltration de la station de traitement, seule la digue le long de l'Orbiel est a été érodée. Aucune présence de bois flotté ou d'apport de matériaux n'est visible dans la lagune ce qui confirme l'hypothèse selon laquelle elle n'aurait pas été submergée massivement par les eaux. Des travaux de confortement provisoire de la digue sont actuellement opérés pour lui permettre de résister à une crue modérée, si elle se produisait, en attendant les travaux plus pérennes. Les opérations se termineront en janvier.

Les floccs orangés constatés sur la zone Combe du Sault/Champ Magné qui sont le témoin de déplacements ponctuels de sédiments ou de terres marquées par l'arsenic sont relevés dans des zones de stagnation des eaux, ou d'écoulement très faible. A l'opposé, les analyses chimiques faites sur les eaux courantes de l'Orbiel ont montré des valeurs en arsenic nettement plus faibles qu'au niveau des floccs, et dans des gammes de valeur de ce qui avait déjà été rencontré avant la crue. Il n'y a donc pas eu de dégradation significative de la qualité des eaux de l'Orbiel en matière de concentration en arsenic après la crue d'octobre.

Pour Montredon, un curage des fossés et bassins en contrebas a été entrepris suite aux ravinements qui se sont produits dans le flanc ouest et un masque de protection a été apposé sur le petit renard hydraulique apparu sur le flanc sud.

Des travaux (réfection des fossés et curage des désableurs) sont également en cours sur l'Artus et devraient s'achever début 2019. Le glissement superficiel de terrain constaté à proximité du sommet du stockage de l'Artus a été traité (évacuation des terres, mise en place d'un masque de protection).

Au niveau du Grésillou, les travaux réalisés avant la crue d'octobre 2018 ont permis de limiter l'érosion et l'entraînement de résidus importants au pied de la verse de Nartau. Dans le cours d'eau, après la crue, les concentrations en arsenic sont restés dans les gammes de valeurs usuellement observées.

Toujours au titre des conséquences des inondations, un point est ensuite effectué sur les risques sanitaires liés au contact cutané. Il est précisé que la voie cutanée est une voie mineure d'absorption de l'arsenic. Les recommandations sanitaires générales sont bien entendu renouvelées, y compris pour d'autres communes inondées. Il est rappelé que le réseau de surveillance régionale des signaux sanitaires est toujours actif et qu'aucun signalement particulier émanant de professionnels de santé n'a été remonté suite aux inondations.

2-DEBAT

En préambule, M. le Préfet souligne que la protection des populations est sa priorité, il veut travailler avec les élus et les associations sur ces sujets, la voie que suivent certains opposants en engageant procédures sur procédures contentieuses contre l'État est beaucoup moins constructive.

Le débat qui suit cette présentation conduit à évoquer les points suivants :

- conditions d'exploitation de la station de traitement: le ministère de l'environnement a fait le choix de maintenir le fonctionnement de la station utilisée pendant l'exploitation du site. Cet équipement qui faisait partie de l'ancienne installation classée est utilisé car il permet de traiter les eaux polluées avec un taux d'efficacité très intéressant (95 % d'abattement de l'arsenic sur les eaux traitées). Les eaux rejetées dans la lagune d'infiltration ne vont pas directement dans les cours d'eau, il y a donc un effet d'écrêtage du débit et de dilution avant rejet dans l'Orbiel.

- résultats des prélèvements des eaux de surface : les résultats des prélèvements opérés à la demande du BRGM et ceux rapportés dans la presse suite au travail de l'universitaire Philippe BEHRA convergent. M. le Préfet organisera au premier trimestre 2019 une réunion technique d'échange entre experts des services de l'État, BRGM, Agence de la biodiversité et scientifiques indépendants, sur les conclusions des différentes analyses. Il souhaite également que soit engagée une réflexion sur les points de surveillance qui pourraient être mis en place au niveau d'autres communes traversées par l'Orbiel.

- point V : s'agissant de l'apparition d'un précipité blanc en dessous du point V, le BRGM va faire procéder à des analyses, il est peut-être lié à la présence de ciment provenant de l'enrochement récemment réparé.

- valeurs pH des produits contenus dans l'Artus et résultats des prélèvements de sédiments dans l'Orbiel : le BRGM communiquera les chiffres demandés.

- consommation de légumes cultivés sur des terres inondées par l'Orbiel et des poissons d'eau douce : les recommandations sanitaires sont renouvelées. L'ARS rappelle que différentes études sanitaires ont été menées depuis de nombreuses années. Ces études justifient les recommandations sanitaires actuelles. Il n'existe pas de seuil réglementaire portant sur les teneurs en arsenic des légumes ni sur les poissons d'eau douce. Les valeurs limites réglementaires utilisées concernent la commercialisation de ces produits. Il est difficile de donner des recommandations très précises sur les quantités de légumes produits localement pouvant être consommés, mais il est proposé d'étudier la possibilité de communiquer des informations plus précises sur les risques d'exposition potentiels selon la nature des légumes consommés et sur des seuils au-delà desquels il y pourrait y avoir un risque pour la santé. Concernant la consommation de poissons pêchés dans l'Orbiel, ceux-ci seraient pêchés en majorité alors qu'ils viennent d'être lâchés, ils n'ont pas le temps de se contaminer ; en outre, il faudrait manger plusieurs kilos de poisson par semaine pour que les doses soient dangereuses pour la santé.

- coût de la surveillance du site et possibilité de déposer plainte contre les sociétés qui ont exploité le site: plus de 500 000 euros sont dépensés pour l'entretien du site (analyses, consommations d'électricité...); pour les seuls travaux du dépôt de Montredon, plusieurs millions d'euros ont été engagés. Une information régulière pourra être communiquée sur ces coûts aux membres de la CLI. Il convient de rappeler que les travaux réalisés par l'ADEME, qui ont suivi la fin de l'exploitation du site, ont eu un coût très élevé, on traite depuis le résiduel. Il n'y a pas eu dépôt de plainte contre l'exploitant, il y a aujourd'hui prescription.

En conclusion, chacun des participants est remercié pour sa contribution.

Le Préfet de l'Aude



Alain THIRION

